

Diagnostic

Tâche	Prescription	Recommandation	référence		Données associées / Mise en œuvre
			DOO	Communes concernées	
Délimiter les enveloppes urbaines et définir les types d'urbanisation (bourg, hameau, habitat isolé...) selon les définitions du SCoT	X		p13 et p20		Guide methodologique du SCoT - p. 4 à 6 Couche shp réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT issu d'un traitement automatique à partir du cadastre et du bâti 2014/2015
Analyser le potentiel de renouvellement urbain Parmi ce potentiel RU, identifier les secteurs stratégiques (abandonnées, déshérités, en friche), réaliser pour chacun une étude d'opportunité.	X		p13		Etude 2014 des potentiels de renouvellement urbain à récupérer auprès de la DDT (mapinfo) Guide methodologique du SCoT - p7
Identifier le nombre de logements vacants et les causes de cette vacance	X		p34		
Recenser l'offre de logements adaptée aux personnes âgées et/ou en perte d'autonomie	X		p35		
Etudier les performances énergétiques du parc de logement existant		X	p64		
Identifier les locaux d'activité vacants et friches d'activité	X		p23		
Analyser les disponibilités au sein de l'ensemble des zones artisanales ou commerciales du territoire	X		p23		
Mener une réflexion sur la question des linéaires commerciaux à protéger		X	p39	Louhans et pôles	
Etudier l'intérêt de créer un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et de l'artisanat		X	p39		
Identifier les projets de développement touristique porté par les collectivités mais aussi par les privés (hébergement)		X	p		
Identifier les zones à risque du Schéma Départemental des Carrières dans leur choix de développement	X		p18	Lays sur le Doubs, Fretterans, Beauvernois	
Identifier les zones d'expansion des crues de la Saône, du Doubs de la Seille	X		p17		SLGRI du Val de Saône Atlas des zones inondables de la Seille et ses affluents
Réaliser des études spécifiques (hydrauliques...) dans les zones d'aléas fort d'inondation de la Seille	X si ouverture à l'urbanisation prévue dans ces secteurs		p18	Le Tartre, Sens-sur-Seille, Saint-Germain-du-Bois, Frangy, Montcony, St Usuge, Montagny, Vincelles, Savigny, Bantanges, Huilly, Savigny sur seille, Rancy, Loisy, Brienne, La genete, Romenay, Cuisery, Ratenele, Bruailles, St martin du Mont, Sagy, Flacey, Savigny en Revermont, La Chapelle Naude, Sainte Croix, Frontenaud, Varennes St Sauveur, Dommartin, Condal	Atlas des zones inondables de la Seille et ses affluents

Identifier les sites potentiels de mouvements de terrain liées au cavités ou aux effondrements	X		p18	Louhans, Branges, Sagy, Mervans, Cuisery, l'Abergement sainte colombe, Joudes, Savigny en Revermont, Varennes-Saint-Sauveur, Loisy	carte et liste p129 (BRGM) du diag SCoT
Identifier les zones d'aléas retrait et gonflement des argiles		X	p18		carte p128 (BRGM) du diag SCoT
Etudier le risque incendie pour les constructions futures : faire un état des lieux des PI, réservoirs, citernes, étangs sous convention	X		p17, p26		Règlement départemental de défense Incendie du SDIS71
Etudier l'opportunité d'aménager des parkings dédiés au covoiturage	X		p41	Saint Germain du Bois, Le Miroir, Cuisery	
Etudier les conditions de réalisation d'un parking-relais à proximité de la gare de Louhans	X		p42	Louhans	
Prendre en compte l'évolution des besoins en stationnement aux abords de la gare de Mervans	X		p42	Mervans	
Analyser la marge capacitaire des dispositifs d'assainissement. Identifier les dysfonctionnements	X		p47		
Identifier les boisements hors réservoirs		X	p52		
Recenser précisément les réseaux de haies dans les réservoirs de la sous trame bocage	X		p53		carte TVB au 75000e + couches SIG reservoir bocage Carte des mares de Bourgogne (2009, Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne) + couche SIG Inventaire des ZH de la DREAL Connaissance locale
Compléter le recensement des zones humides, plan d'eau et mares par des éléments de connaissance locale.	X		p55		
	X				
		dans les zones potentiels d'extension de l'urbanisation			
Réaliser un inventaire des zones humides		X	p56		Guide méthodologique du département du Finistère
Compléter l'identification des éléments pouvant jouer le rôle d'obstacles au sein des corridors terrestres ou aquatiques	X		p57		carte TVB au 75000e + couches SIG
				Obligatoire pour Poulans, Lays, Fretterans, Frontenard, Charrette- Varennes, Pierre, Authumes, beauvernois, Mouthier, serrigny, la racineuse, Dampierre, bosjean, devrouze, saint Christophe en Bresse, L'Abergement Ste Colombe, Lessard, Verissey, Sornay, La Chapellenaude, Bruailles, Ratenelle, Brienne, Jouvençon	
Réaliser un inventaire du bocage	X	X	p62		
Préciser les cônes de vues identifiées dans le SCOT	X		p62	Varennes, Cuiseaux (2), Devrouze, Frontenard, Lay-sur-le-Doubs, Le Miroir, Mouthier-en-Bresse, Ouroux	carte p74 du DOO
Compléter les inventaires des cônes de vues du SCOT par des cônes de vue locaux remarquables	X		p62		
				Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain du Plain ,ST Etienne en Bresse, Pierre de Bresse, Frontenard, Louhans, La Chapelle Naude, Sagy, Vincelles, Saint Usuge, Rancy, Brienne, Cuisery	carte p75 du DOO
Reporter les coupures vertes identifiées dans le SCOT	X		p21		
Qualifier les entrées de villes (afin de valoriser celles peu qualitatives)	X		p31		

Identifier les éléments paysagers qui font la force des paysages bressans ainsi que les valeurs dépréciantes	X	p17, p24, p62, p67, p68	Présence de l'eau, présence de l'arbre et du bocage, fermes bressannes, avec leurs pans de bois et leur toit descendant assez bas, places et centre bourg, vitrines depuis les grands axes routiers, lieux singuliers de la Bresse : vallée de la Seille, Louhans, Revermont Urbanisation linéaire, lisières forestières trop opaques ou uniformes, entrée de villes peu marqués, nouveaux bâtiments agricoles en rupture avec le bâti ancien http://www.atlas-paysages.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr/dynamiques-et-enjeux-paysagers-de-la-bresse-a30.html http://www.atlas-paysages.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr/dynamiques-et-enjeux-paysagers-de-la-vallee-de-la-a55.html
Recenser les éléments du patrimoine ordinaire et remarquable (patrimoine agricole, ferme et habitat traditionnel, lavoirs, pigeonniers, églises, calvaires, moulins, arbres remarquables...) et définir les besoins de protection les secteurs de co-visibilité pour les éléments remarquables.	X	p66	A partir de la base de données Architecture - Mérimée : http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/ Connaissances locales et visite terrains. Attention à prendre en compte la covisibilité

Diagnostic agricole

Tâche	Prescription	Recommandation	Référence DOO	Communes concernées	Données associées fournies
Réaliser un diagnostic agricole	X		p59		Guide méthodologique p12
Identifier les batiments agricoles créant un périmètre de recul	X		p59		Batiments d'élevage, fumière, parcours volailles... ICPE ou RSD (Règlement Sanitaire Départemental)
Identifier les projets des agriculteurs sur 10 ans pouvant engendrer des besoins de nouvelles constructions (vente à la ferme, atelier de tranformation, champ photovoltaïque...) ou ayant un impact significatif sur l'utilisation des sols (abandons des parairies, projets de drainage...)	X		p59		
Réaliser des analyses précises de l'activité maraichere et /ou horticole dans le cadre du diag agricole	X		p30	Louhans, Branges, Sornay, Ouroux, St Germain du plain, l'Abergement Ste Colombe, Baudrieres, Cuisery, St Germain du Bois	

Les scénarios de développement

Tâche	Prescription	Recommandation	DOO	Communes concernées	Données associées fournies
Elaborer des scénarios de développement compatibles avec les objectifs du SCoT	X		p11 et 12 p77 à 88		Tableau excel du nombre de constructions à prévoir par comcom et par type de communes (centralité bressane, pôles) pour les périodes 2016-2025 et 2026-2035. Pour les autres communes le SCoT peut fournir les chiffres d'un scénario au fil de l'eau basé sur le développement 2000-2010. Délibération de la comcom si existante
Intégrer un taux de rétention foncière en cohérence avec ceux utilisés dans le SCoT	X				P56 du rapport de présentation tome 2
Autoriser les ouvertures à l'urbanisation et les nouvelles constructions seulement si les dispositifs d'assainissement présentent une marge capacitaire suffisante.	X		p46		
Respecter les stocks fonciers en extension prévues dans le SCoT par comcom et par typologie de communes	X		p14 et p15		Tableau excel du stock foncier maxi à prévoir par comcom et par type de communes (centralité bressane, pôles) pour les périodes 2016-2025 et 2026-2035. Pour les autres communes le SCoT peut fournir les chiffres d'un scénario au fil de l'eau basé sur le développement 2000-2010. Délibération de la comcom si existante

Justifications

Tâche	référence DOO	Données associées
Justifier toutes les dérogations autorisées dans le SCoT	p25, p29, p32, p40, p52, p53, p55, p56, p65, p77	

Plan de zonage

Tâche	Prescription	Recommandation	référence		Données associées
			DOO	Communes concernées	
Prendre en compte les principes d'aménagement et les enjeux identifiés dans le SCoT pour toute zone d'urbanisation nouvelle (AU)	X		p16		Guide méthodologique -p 8
Reporter les zones de risques des PPRI	X		p17	Branges, Sornay, Louhans, Vincelles, Simandre, Ormes, L'Abergement de Cuisery, Baudrières, Saint Germain du Plain ,Ouroux, Fretterans, Poulans, Lays sur le Doubs, Pierre de Bresse, Charette-Varennes, Frontenard, Authumes	PPRI de la Saïlle PPRI de la Saône PSS valant PPRI du Doubs
Limiter le développement des constructions aux abords des canalisation de gaz et de transports de matières dangereuses	X		p18		Cartes p141, 142, 144 du diag SCoT
Reporter les zones d'aléas retrait et gonflement des argiles		X	p18		
Eviter de développer dans des secteurs exposées aux nuisances : bruit, pollution de l'air, pollution des sols pour les zones de développement.	X		p32		
Interdire les constructions dans une bande 300m de part et d'autre de l'A39	X		p32	Flacey, Le Miroir, Cuiseaux, Dommartin, Condal	
Délimiter les coupures vertes identifiées dans le SCOT	X		p21	Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain du Plain ,Saint-Etienne en Bresse, Pierre de Bresse, Frontenard, Louhans, La Chapelle Naude, Sagy, Vincelles, Saint Usuge, Rancy, Brienne, Cuisery	carte p 74 du DOO
Créer des coupures d'urbanisation entre les bourgs et les bourgs et hameaux	X		p21		
Prévoir l'implantation des commerces dans un rayon de 5mn à pied de la grande rue et dans les centralités de quartier existantes	X		p36	Louhans	
Identifier précisément le périmètre du bourg au sein duquel les commerces doivent s'implanter	X		p37		
Identifier si besoin des linéaires commerciaux à protéger		X	p38		L151-16
Si besoin, créer un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et de l'artisanat pour permettre le recours au DPU		X	p38		L214-1

Créer des parkings de covoiturage	X	p40	Branges, Sornay, Louhans, Saint Germain du Plain, Ouroux, Beaurepaire-en-Bresse	
Prévoir des emplacements spécifiques pour la réalisation d'une offre nouvelle d'équipements et de service de proximité	X	p45		
Privilégier l'implantation des projets de nouvelles zones d'activités économiques dans un secteur desservi par le réseau collectif d'assainissement;	X	p 46		
Délimiter à la parcelle les réservoirs du SCoT	X	p49		Carte TVB au 75000e du SCoT + couches géographiques par sous trame + visites terrain + connaissance locale (association faune et flore, association protection de l'environnement, chasseurs...)
Dans les réservoirs, reporter les zones humides	X	p54 et 55		Voir diag
Dans les réservoirs, reporter les linéaires de haies	X	p52		Voir diag
Délimiter à la parcelle les corridors du SCOT	X	p56		Carte (+ couches géographiques par type et par sous trame) du SRCE à l'échelle du SCoT + visites terrain + connaissance locale (association faune et flore, association protection de l'environnement, chasseurs...)
Décliner les cônes de vue identifiés dans la carte du DOO afin de les préserver	X	p62	Brienne, Rancy, bantanges, Branges, Saint-Usuge, Le Miroir, Louhans (liste à compléter)	Carte p74 du DOO
Permettre la réalisation de la voie verte entre Ouroux sur Saône et Lons le Saunier	X	p67	Saint-Etienne-en-Bresse, Montret, Ratte, Le Fay, Savigny-en-Revermont + A lister	Carte p73 du DOO
Permettre la mise en œuvre de la portion bressane du Chemin de Cluny et de la route européenne de d'Artagnan	X	p67	Sainte-Croix, Varennes-Saint-Sauveur, Romenay, Cuisery, Ratenelle	
Identifier les bâtiments agricoles pouvant changer de destination	X	p60		

Règlement

Tâche	Zone / Projets	Prescription	Recommandation	référence		Données associées / Mise en œuvre
				DOO	Communes concernées	
Respecter les normes parasismiques pour les constructions localisées en zone de sismicité 3	Toutes	X		p19	Frontenaud, Le Miroir, Cuiseaux, Champagnat, Joudes, Flacey-en-Bresse, Sagy, Le Fay, Savigny-en-Revermont, Beaurepaire-en-Bresse, Saillenard	Carte BRGM p139 du diagnostic SCOT
Intégrer le risque de remontées de nappe dans les prescriptions des zones nouvelles	AU ou dents creuses	X		p19		
En l'absence de PPRI, définir des mesures de prévention du risque et de réduction de la vulnérabilité	Toutes		X	p19		
Réaliser une étude géotechnique préalable en zone d'aléa fort et moyen de retrait et gonflement des argiles afin de déterminer le risque et les mesures constructives à mettre en œuvre.	Toutes		X	p19		
Assurer une gestion économe du foncier au sein des ZA : mutualisation du stationnement, réduction des bandes de retrait, des espaces de stockage et des espaces communs	UX	X		p24		
Respecter le caractère architectural et patrimonial local et des bâtiments environnants (situés à proximité ou bénéficiant d'une co-visibilité avec le projet) pour la réalisation de nouvelles constructions dans les secteurs au sein de l'enveloppe urbaine (inscription dans le règlement : volumes, types et pentes de toits, couleurs des éléments, aspects extérieurs, ouvertures, hauteur du bâti, végétalisation des parcelles...).	Toutes	X		p30		Guide méthodologique du SCoT Document CAUE "Construire en Bresse" Document "Renouer avec l'identité bressane" Document "Insertion des bâtiments agricoles en Saône-et-Loire"
Développer des formes urbaines moins consommatrices d'espace	Toutes	X		p30		
Les architectures contemporaines peuvent s'implanter au sein des tissus plus traditionnels dès lors que leur insertion est réfléchie	Toutes	X		p30		
Interdire toute architecture archaïque ou étrangère à la région	Toutes		X	p31		
Secteur en entrée de ville : soigner l'organisation de l'espace, renforcer la part d'espaces végétalisés, mettre en œuvre les outils réglementaire permettant la valorisation et la préservation des espaces de lisière	Tous secteur en entrée de ville	X		p31		
Réaliser une fiche de préconisations sur les clotures et les barrières	Toutes		X	p31		Guide méthodologique p22
Prévoir l'implantation des commerces dans un rayon de 5mn à pied de la grande rue et dans les centralités de quartier existantes		X		p36	Louhans	
Calibrer l'emprise du projet sur des superficies répondant réellement aux besoins fonctionnement du bâtiment commercial	Commerces	X		p39		
Favoriser la mutualisation du stationnement entre les commerces	Commerces	X		p39		
L'emprise des parcs de stationnement devra être limitée	Commerces	X		p39		
Justifier d'efforts dans la maîtrise des énergies, l'infiltration ou la récupération des eaux pluviales	Commerces	X		p39		https://www.eaurmc.fr/jcms/dma_40440/fr/vers-la-ville-permeable-comment-desimpermeabiliser-les-sols
Prévoir des systèmes de gestion et de valorisation des déchets le plus en amont possible des projets commerciaux	Commerces	X		p39		

Autoriser les nouvelles constructions seulement si les dispositifs d'assainissement présentent une marge capacitaire suffisante pour prendre en charge convenablement les nouveaux effluents et que les performances de traitement des équipements soient satisfaisantes

Toutes **X** p46

Eviter toute imperméabilisation superflue dans le cadre des aménagements extérieurs (cheminements bitumés, aménagements paysagers à dominant éminérale...). Un coefficient maxima d'imperméabilisation des sols ou un coefficient de biotope pourra être défini afin de promouvoir l'infiltration directe des eaux de pluies

Toutes **X** p46

Privilégier une gestion alternative des eaux pluviales, à la parcelle ou à l'échelle de l'opération. Une infiltration des eaux sera privilégiée dès lors que la nature des sols le permettra. Dans le cas contraire, des équipements de rétention permettant un rejet limité dans le réseau d'eau pluviale seront mis en oeuvre.

Toutes **X** p46

Exemple de rédaction :

o « L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur l'unité foncière. Si l'infiltration est insuffisante, le rejet de l'excédent non infiltrable sera dirigé de préférence vers le milieu naturel. L'excédent d'eau pluviale n'ayant pu être infiltré ou rejeté au milieu naturel est soumis à des limitations avant rejet au réseau d'assainissement communautaire. »

o « Pour toute extension ou création nouvelle d'un bâtiment d'une superficie supérieure ou égale à 20 m² (projet individuel et opération d'ensemble), il est systématiquement imposé un dispositif de récupération des eaux pluviales issues des toitures d'un volume minimal de 0,2 m³ par tranche de 10 m² (dans la limite de 10 m³). Ce volume pourra être augmenté selon les besoins de l'aménageur. Seules les eaux de toitures seront recueillies dans ces ouvrages. »
https://www.eaurmc.fr/jcms/dma_40440/fr/vers-la-ville-permeable-comment-desimpermeabiliser-les-sols

Avant rejet des surfaces de parking et voiries, privilégier un pré-traitement des eaux pluviales afin d'éviter toute pollution des milieux

Toutes **X** p46

Renforcer les les dispositifs de collecte dans les ZA afin de prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises

UX **X** p47

Concevoir les points d'apport volontaire de manière à s'insérer dans le paysage environnant et à cacher à la vue autant que possible les dispositifs de collecte, tout en restant aisément accessible pour les usagers et les services de collecte. Ils devront réduire au maximum les possibilités de déplacement et d'errance des déchets sous l'action du vent (les protéger des vents dominants).

Toutes **X** p47

Dans les zones d'assainissement non collectif, autoriser les extensions des constructions existantes uniquement si elles sont desservies par un dispositif d'assainissement non collectif conforme

Toutes **X** p47

Autoriser l'adaptation, la réfection ou la reconstruction à l'identique des constructions existantes

réservoirs **X**

Permettre les nouvelles constructions et installations, voiries et parking imperméabilisés seulement si elles répondent à un intérêt collectif ou participent à la valorisation écologique, pédagogique et de loisirs des espaces et des milieux tout en s'assurant qu'elles sont compatibles avec l'intérêt écologique fort de la zone.

réservoirs p49

Définir un traitement paysager adapté des lisières forestières

Toutes zones en bordure de forêt **X** p51

Eviter l'exhaussement et le retournement des sols dans les secteurs de ZH

Toutes ZH p54

Eviter les constructions à moins de 20m des berges des cours d'eau identifiés comme réservoir	U			p55	
Protéger les éléments constitutifs d'un corridor au titre du R151-23 (haies, bosquets, mare isolée, arbre isolé...)	Toutes	X		p	
Protéger les tracés des corridors	Aco /Nco ou Ap/ Np	X		p56	Zone stricte pour des questions paysageres ou de biodiversité Interdire la construction au maximum (hors cabane ONF ou autre) ou définir des emprises au sol max, des hauteurs max (plutôt pour paysages)
Mise en place en priorité de haies faisant office de clotures.	Aco /Nco ou Ap/ Np		X	p58	
Interdire la plantation d'espèces invasive	Aco /Nco ou Ap/ Np	X		p57	
Favoriser la réintroduction de l'activité maraichère et horticole au sein de secteurs historiques.	A	X		p60	
Prévoir des règles permettant d'améliorer l'isolation des bâtiments existants	Toutes	X		p63	Fiche action « L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme »
Intégrer les principes du bioclimatisme dans la conception des bâtiments et des projets urbains	Bâtiments et projets urbains	X		p64	Fiche action « L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme »
Etudier l'exploitation des énergies renouvelables locales ainsi que la possibilité de réaliser un réseau de chaleur. Justifier le recours aux énergies fossiles le cas échéant	Projets d'envergure et opérations de renouvellement urbain		X	p65	
Permettre aux exploitations agricoles de se diversifier (aménagement dédiés aux circuits courts, initiative en faveur de l'agro tourisme, projets culturels)	A	X		p60	
Demander la réalisation d'une étude géotechnique préalable en zone d'aléa retrait et gonflement des argiles moyen	Tous	X		p16	carte BRGM
Initier le projet de requalification des friches en cas de viabilité économique : diagnostic de site, étude d'implantation, dépollution, accompagnement à l'implantation d'entreprises, subventions possibles	Friches d'activités et friches ferroviaires	X		p22	
Analyser la capacité de stationnement existantes en amont de tout projet notamment au sein des ZAE et Zones commerciales	Projet dans une ZA ou une zone commerciale	X		p40	
Réaliser des espaces de stockage des déchets adaptés et facilement accessible	Tous sauf habitat individuel		X	p47	
Réaliser une étude spécifique pour le développement d'un éclairage public respectueux de la biodiversité	Opération d'aménagement ou de construction/réfection de voiries		X	p57	
Aménager des espaces publics de qualité sécurisés et adaptés à la pratique des modes doux	Espaces publics	X		p43	

Rechercher la valorisation des déchets de chantier sur site (récupération...) et la limitation de la production de déchets	Tous	X	p47
Favoriser la valorisation du chemin de halage qui accompagne la Seille (aménagement, signalisation...);	X		p68

OAP

Tâche	Prescription	Recommandation	Référence DOO	Communes concernées	Données associées
Réaliser des OAP sur des emprises de plus de 5000m ² en zone U	X		p14		
Réaliser des OAP sur des projets de ZA de plus de 5000m ² : accessibilité et desserte par des solutions alternatives à la voiture individuelle, mode doux, gestion du stationnement (analyses des capacités d'accueil, mutualisation, traitement paysager, implantation et gabarit des constructions (urbanisation en "profondeur" structurée, rationalisation des espaces imperméabilisés, prise en compte des perceptions depuis le site et sur le site, prise en compte de l'environnement immédiat, insertion paysagère des nouvelles constructions) traitement qualitatifs des espaces publics.	X		p26		
Développer des formes urbaines moins consommatrices d'espace	X		p30		
Valoriser les entrées de ville identifiées peu qualitatives					
Soigner l'organisation de l'espace, renforcer la part d'espaces végétalisés, mettre en œuvre les outils réglementaire permettant la valorisation et la préservation des espaces de lisières	X		p31		Guide méthodologique p 19 à 21
Intégrer des objectifs en matière de diversification de l'offre en logement : offre locative + production de petits logements	X		p34		
Programmer une offre en logement diversifiée en diminuant la part de l'individuel pur	X		p34		
Protéger les haies existantes dans le site et en limite de site lorsqu'une urbanisation nouvelle est définie dans un réservoir "Milieux prairiaux et bocagers"	X		p54		Carte TVB du SCoT + orthophotos Opération d'aménagement ou de construction/réfection de voiries
Réaliser une étude spécifique pour le développement d'un éclairage public respectueux de la biodiversité		X	p58		
Intégrer les principes du bioclimatisme dans la conception des bâtiments et des projets urbains	X		p64		Bâtiments et projets urbains
Etudier l'exploitation des énergies renouvelables locales ainsi que la possibilité de réaliser un réseau de chaleur. Justifier le recours aux énergies fossiles le cas échéant		X	p65		Projets d'envergure et opérations de renouvellement urbain
Indiquer des densités de logement compatibles avec les objectifs du SCoT	X		p77 à 88		Guide méthodologique p10 et 11
Assurer une bonne accessibilité des Commerces (ou ensemble commercial) d'importance vers les quartiers environnants et le bourg de la commune en prévoyant des itinéraires dédiés aux liaisons douces;	X		p39		
Aménager des espaces publics de qualité sécurisés et adaptés à la pratique des modes doux	X		p43		